

→ Compte-rendu du CTT + Audience syndicale - juillet 2020

Le 2 juillet, les différentes organisations syndicales représentatives du territoire ont été convoquées à un CTT ayant pour sujets l'organisation des services dans le cadre de la crise sanitaire, projets structurants de la DTFC et éléments sur le dialogue de gestion.

L'ordre du jour nous paraissant bien maigre dans le contexte actuel de la PJJ (LPJ, création du corps des cadres éducatifs, abandon des CAP, CJPM...) nous avons préalablement rajouté un grand nombre de sujets à cet ordre du jour. Le temps imparti n'ayant pas permis d'aborder les différents sujets, notre organisation syndicale a sollicité une audience avec la DT qui s'est tenue le 21 Juillet.

Ce compte rendu prend donc en compte ces deux temps de « dialogue social », même si cette appellation paraît bien usurpée, quand on connaît l'absence totale de dialogue organisée au niveau du ministère ou de la direction de la PJJ. Mais pouvons nous encore parler de dialogue social quand il est inexistant au niveau national, et que les enjeux territoriaux, ou les positionnements territoriaux se fondent presque exclusivement sur les commandes nationales?

Depuis bientôt trois ans nous réclamons des décharges d'activité pour les représentants des OS... toujours sans réponse, alors que la possibilité locale est ouverte d'un engagement dans ce sens!

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE :

Nous ne reviendrons pas en détail sur cette gestion de la crise sanitaire, où chaque agent s'est retrouvé dans une situation inconnue et particulièrement anxiogène. Au niveau de la DT, il nous est apparu que la gestion des agents s'est organisé au plus près de l'intérêt de chacun, favorisant au maximum des positions de télétravail moins contraignantes administrativement, même si cela peut rester à vérifier à un niveau individuel.

Nous parlons bien là de la gestion « locale » et non pas nationale. En effet, nous avons pu, au niveau inter régional notamment, dénoncer des pratiques parfois inquiétantes, souvent en dehors des préconisations nationales et préssurisantes pour les agents. Sur les conséquences de cette période de confinement, nous estimons par contre que celles-ci ne sont pas évaluées à leur

juste mesure par la DT, principalement en MO où il va falloir « rattraper le temps perdu » (au niveau éducatif ou judiciaire), et où un risque d'arrivées massives de mesures n'est pas à écarter.

Cette période a remis en avant une possibilité de télétravail, sujet particulièrement délicat dans les missions éducatives auprès du public.

Dans la période actuelle, et suite à une note du 1er Juillet 2020, le télétravail pour les agents en position de vulnérabilité pourrait perdurer à hauteur d'un mi-temps (si cela est possible?), réparti avec un mi-temps ASA vulnérabilité ... mais avec quelle compensation pour les services?

D'un point de vue plus global et hors contexte actuel, le SNPES Franche-comté n'est pas favorable à la généralisation du télétravail, surtout dans les fonctions « éducatives » (Educ, Psy, AS, CTS, RUE...), où le lien et l'accompagnement ne peuvent s'effectuer autrement qu'en présentiel.

Si aujourd'hui l'équipement de ces agents en moyens techniques permet d'envisager des temps courts et ciblés (pour l'écriture de rapports notamment), nous restons sur un principe marginal.

Au-delà de l'accompagnement direct nous pensons aussi que notre travail quotidien doit être basé sur du partage, de l'interaction professionnelle, une réflexion et une organisation quotidiennement partagées, au sein d'un collectif.

Nous interpellons aussi la DT sur la question des agents à temps partiel (souvent le mercredi pour garde d'enfant) qui ont fait un choix de réduction de temps de travail et de salaire : l'hypothèse d'une généralisation du télétravail (un jour par semaine?) viendrait peut-être interroger ces pratiques et droits, ne préservant plus le domaine privé ?

Nous avons aussi demandé à notre DT d'adresser à chaque agent une note précisant l'utilisation au domicile personnel des moyens techniques (tel et ordi portable), afin de préserver les temps de repos ou de congés. Il s'agit pour nous de renvoyer à la direction ses responsabilités sur la nécessaire protection des agents (risques psycho-sociaux, santé sécurité au travail, droit au décrochage).

Autre sujet particulièrement clivant post confinement est celui de la Prime Covid.

Si notre organisation syndicale demande la revalorisation des salaires pour les agents, en reconnaissance des difficiles métiers que nous exerçons et des niveaux de qualification, nous sommes opposés au principe des primes. D'autant plus quand celles-ci sont attribuées sur des critères sélectifs, priorisant l'individualisation au détriment du collectif, et valorisant des fonctions ou des lieux d'exercice (foyer, maison d'arrêt, PEAT, direction...). Ces primes inscrivent alors l'institution dans des clivages, des oppositions, peu favorables à un profond et réel travail institutionnel. (tout comme le CIA!).

Si la DT signifie très clairement être embarrassée par la gestion de cette prime dont elle ne comprend pas le sens dans notre administration (/structures de soins!), elle appliquera ce qui lui est demandé, quitte à solliciter les RUE pour qu'ils mettent en avant certains agents !

Nous ne reviendrons pas sur ce que proposait la DT, en lien avec la DIR, vu que ce qui a été énoncé ne correspondait pas aux engagements de la centrale ce même 2 Juillet. Incohérence et division à tous les étages ! Le DT, sans nous en indiquer le montant, nous a informé avoir refusé avec la DTA l'attribution de cette prime ... mais qu'elle lui serait alors imposé par principe d'« équité sur le territoire » ! Nous attendons la position définitive de notre Dt et les choix qu'elle devra assumer dans la division des personnels ou des services

CRÉATION DU CORPS DES CADRES ÉDUCATIFS :

Il y aurait eu 49 demandes d'intégration dans ce nouveau statut sur l'inter-région, dont 9 en Franche-comté. A compter du 14 septembre les dossiers validés du point de vue administratif seront étudiés (avec éventuel oral ou complément), avant des résultats d'admissibilité le 1er octobre et des prises de poste en janvier 2021.

La DT se félicite de ce « succès » ! ... que nous relativisons, les RUE ou CT déjà en poste avaient-ils vraiment le choix, s'ils ne voulaient pas réintégrer leur statut d'origine en passant par des mutations tronquées ?

Qu'en sera-t-il des PT en poste de RUE (qui ne peuvent postuler, car leur statut actuel est plus avantageux que celui des cadres éducatifs), ou des personnels CDIés sur des postes de RUE ? Encore une fois l'administration se félicite du désordre, du renoncement à des politiques ambitieuses pour les agents et les jeunes suivis.

Cette même administration n'a pas hésité une seconde à dévaluer lors des CREP certains RUE inscrits dans un mouvement de protestation en 2019 : loyauté et mépris exigés à tous les étages !

POINT SUR LES LOCAUX :

Sur la question des locaux, seuls les dossiers de Belfort et Dole semblent avancer dans des perspectives proches et intéressantes.

Pour Lons, c'est un recul, après le refus de l'administration de valider un projet adapté sur des critères financiers : on trouve pourtant de l'argent pour prévoir la création de CEF. Les collègues devront continuer à travailler dans des conditions inadaptées pour encore quelques années (2ans.).

Pour Besançon, le confinement a retardé les projets toujours d'actualité d'agrandissement, sans que la réorganisation à venir ne puisse être abordée, si ce n'est auprès des seuls agents en position d'accueil et de secrétariat.

Nous apprenons lors de ce CTT que l'UEAJ est aussi en phase de déménagement, les locaux actuels (fin de bail) devant être récupérés par le propriétaire. L'UEAJ devrait déménager (1er trimestre 2021?) à quelques pas, dans la même rue, même si le projet reste à valider et semble correspondre aux attentes des professionnels.

Pour l'UEHC est évoqué un projet de création d'un petit logement indépendant dans l'enceinte du foyer. Si nous sommes favorables à une telle hypothèse, nous soulignons que nous avons déjà fait des remarques lors du projet de restructuration du foyer, qui n'avaient pas été entendues. Ce projet n'est pas acceptable dans sa forme puisqu'il viendrait occuper un espace jusqu'alors dédié à l'entrepôt de matériaux pour les OP.

Concernant la création d'un CEF sur le territoire, auquel nous sommes fermement opposés pour privilégier des moyens dans des solutions plus éducatives, individualisées et moins coercitives, le projet est à reconstruire après l'abandon par la commune de Montferrand suite aux dernières élections.

La DT change donc de méthode, et plutôt que de solliciter des communes, va s'orienter vers la recherche de bâtiments publics disponibles.

Quelle énergie pour un projet coûteux, mais surtout qui n'a jamais fait ses preuves, autrement que dans un discours normalisé et sécuritaire de principe.

MOYENS HUMAINS - CRÉATION D'UN NOUVEAU SERVICE :

Encore une fois rien n'est entendu sur la prise en compte de l'activité des services, au-delà de normes préétablies nationalement, sans rapport avec les réalités de terrain. Aucune prise en compte (même provisoire) des surcharges d'activité liées au confinement, qu'elles soient réelles (rattraper le temps judiciaire et éducatif perdu, ajuster en fonction de collègues en télétravail pour vulnérabilité, loi de programmation justice « applicable »...) ou prévisionnelles sur une éventuelle montée en charge de mesures d'évaluations.

La création du nouveau service de MO Vesoul-Belfort devrait être acté au 1er septembre 2020, avec l'arrivée d'une directrice sortant d'école. Si la DT évoque un mi-temps supplémentaire de secrétariat pour la directrice, ceci n'est qu'un trompe l'œil, puisque le poste à temps plein de secrétariat de direction sur le STEM0 sud Franche-comté est supprimé. Il y aura bien un mi-temps sur Sud Franche-comté, certainement dans un recrutement de contractuel (venant de la DT), dans une réorganisation des tâches et missions des collègues titulaires. Nous pouvons donc confirmer que nous passons de postes de titulaire à des postes à temps partiel de contractuels : expliquez le mieux, ou à minima le bien ! De plus ce redécoupage administratif a créé de nombreuses angoisses auprès de personnels de secrétariat qui exerçaient des missions sur d'autres unités, ne relevant plus de leur futur service de rattachement.

Nous réaffirmons que si nous sommes en accord avec la création de services permettant de rendre ceux-ci moins étendus, cette création ne renvoie qu'un bénéfice sur le poste de direction, et ne viendra en rien soutenir les RUE dans leurs tâches de « couteaux suisses multifonction ». Il aurait été largement préférable de diviser dans le même temps certaines unités, bien trop grandes pour une responsabilité si multiple des RUE. Encore une fois sur cette thématique, refus catégorique de notre administration !

Est aussi évoqué une réflexion sur des mi-temps « d'adjoint aux RUE », relevant du corps des éducateurs pour les soutenir dans leurs tâches. Nous sommes totalement opposés à un tel projet qui verraient des collègues missionnés sur des fonctions de responsabilités éducatives à temps partiel, sans garantie, sans statut, sans reconnaissance salariale. Est alors mis en avant la bonne volonté de certains agents à remplir de telles fonctions, renvoyant alors non pas à des garanties professionnelles et institutionnelles, mais des desiderata individuels, sous prétexte de « promotion sociale » ou d'intérêt singulier.

Le DT nous indique qu'« il fait et motive les demandes », « mais doit s'adapter en cas de refus ». Hélas cette adaptation se fait toujours sur le dos des personnels et la qualité du travail réalisable. Encore une fois la soumission aux injonctions administratives ne permet plus de garantir la fameuse « santé sécurité au travail », pourtant dans le discours de façade permanent.

Nous interrogeons donc le DT sur les choix qu'il fait de loyauté et d'exécution, qui vont à l'encontre d'un travail serein et de qualité pour les agents auprès des jeunes et des familles : le DT nous indique assumer ses choix.

Malgré l'opposition des représentants des personnels, le DT évoque de nouveau un projet de SIE (service d'investigation donné à l'habilité), avec trois lieux : Haute-Saône, sud et nord Franche-comté, et ce en complémentarité du service public. Le DT justifie ce revirement pour ne pas saturer des services de MO (au-dessus des normes nationales de MJIE), et grossir des unités déjà trop nombreuses en personnel pour un seul RUE, nous renvoyant à d'éventuelles contradictions : demander des agents en plus et ne pas vouloir grossir les unités. Nous ne partageons pas du tout ce point de vue où lui-même et notre administration imposent et entérinent des contraintes et des règles inacceptables, qui justifient ensuite des choix « pragmatiques ».

Le discours « pragmatique » de mise, est mis en opposition à des positions idéologiques : nous restons convaincus que sans idéologie partagée il n'y a ni éducation, ni travail institutionnel. Le pragmatisme et/ou la loyauté ne seraient-ils pas eux même des idéologies récurrentes pour faire blocage à la pensée ? Dans ce cadre imposé, le demi-poste d'AS sollicité pour les unités de Besançon pour compenser des absences ou temps partiel, n'a pas été accepté. De fait la DT détourne ce refus en proposant ce mi-temps en transformation du mi-temps éducatif récupéré pour la classe relais de Pontarlier.

Sur l'unité 1 de Besançon un éducateur contractuel a été autorisé, mais ne viendra pas couvrir les manques déjà repérés. De même le poste de psychologue contractuel de Besançon n'a pas été reconduit, alors que les besoins sont reconnus. Qui plus est, un poste de psychologue contractuel s'ouvrant sur Vesoul, il n'a même pas été proposé à cette collègue qui était pourtant intéressée.

L'UEMO de Vesoul s'est vu attribué un poste supplémentaire de contractuel éducateur..., qui n'avait pas été demandé pour ne pas grossir les rangs d'une unité déjà trop grande.

Sur le poste d'ouvrier professionnel aucun candidat n'a postulé sur le poste laissé vacant par le collègue partant en retraite. Si nous dénonçons une nouvelle fois le manque d'ambition (nous sommes passés de deux temps plein sur le Doubs à un temps plein sur la Franche-comté!), ce poste va bénéficier d'un recrutement contractuel, alors qu'il n'a même pas été proposé au collègue en apprentissage dans nos services !

Sur l'EPEi des demandes ont été formulées pour 2,5ETP (dont un mi-temps d'astreinte pédagogique) pour la fonction HD. Si nous partageons les nécessités de multiplication de moyens alloués à ce type de projet, celui-ci est monté sans ambition, après des années où la structure a dû « bricoler » malgré des promesses de l'administration.

S'il peut être encourageant de voir des moyens officiellement alloués, ils sont largement insuffisants pour permettre un travail serein et adapté à un tel projet, et risque de mettre en difficultés jeunes et agents.

Quand la PJJ promet des moyens pour l'enfermement (CEF...voir bientôt EPIDE ou JET avec l'armée!), elle se désinvestit dans le champ éducatif du travail quotidien, dans la prévention, la réduction des dépenses au sein de la fonction publique restant de pleine actualité. attente du retour d'une évaluation nationale en cours : une nouvelle fois, la normalisation s'impose, normalisation qui va souvent dans le sens d'une régression, comme toutes les histoires récentes nous le rappellent.

LOI DE PROGRAMMATION JUSTICE, DURCISSEMENT DES PEINES ET VIOLENCES POLICIÈRES :

Comme au niveau national nous avons alerté notre DT sur l'infaisabilité et le manque total de concertation concernant ce texte voté lors du confinement, et qui applique au mineur un projet de loi pour les majeurs.

Si notre DT trouve que les « peines de stage » peuvent être des leviers intéressants, à minima le manque d'espace de concertation, de moyens adaptés est évident, sans parler du fond et de la méthode.

Les peines de TIG pour des mineurs âgés de juste 16 ans en première comparution en TPE, pour des faits alors qu'ils n'avaient que 14 ou 15, sont prononcées sans qu'aucun travail pour développer des lieux d'accueil soit organisé (aucun correspondant mission TIG sur notre territoire!).

Ce durcissement des peines et sanctions est très inquiétant et particulièrement sensible sur le ressort du TPE de Besançon. Nous supposons qu'il renvoie pour partie à des politiques liées au trafic et au climat violent sur le Quartier de Planoise, mais semble s'effectuer (comme les CJ) sans aucun regard sur les situations des jeunes concernés et renvoie à un systématisme très éloigné de l'individualisation et de la priorité encore d'actualité de l'éducatif.

Si nous partageons les craintes sur le climat social, économique, violent sur ce quartier, se sentant démunis face à des jeunes coincés dans cet environnement qui relève de systèmes mafieux, et intervenons maintenant avec une certaine forme de vigilance, stigmatiser, ou penser que durcir les sanctions pénales (ou d'éloignement) vis-à-vis d'enfants peut être une hypothèse de travail, c'est renoncer à une vraie politique éducative, sociale, économique intégrante, et considérer l'enfant comme l'unique responsable de ce qu'il advient.

Nous nous permettons alors de citer un article de M.Roland Janvier paru dans le journal des jeunes en ... mai 2003 (alors directeur général de la sauvegarde en Ile-et-Vilaine: *«On ne saurait isoler la délinquance d'un jeune du contexte social dans lequel il évolue. Celle-ci n'est souvent que le symptôme de tout un ensemble de dysfonctionnements qu'il importe, avant tout, de prendre en compte afin d'aider le jeune à s'en dégager. Réduire le jeune à ce symptôme en prétendant l'en dissuader ou l'en délivrer par la contrainte est la plus sur manière de le renforcer»...* *«Transformer une partie des jeunes de notre pays en boucs émissaires du sentiment d'insécurité c'est courir le risque de les conforter dans l'idée qu'ils sont les mal-aimés de la République. Construire un dispositif éducatif sur ces postulats non avoués, c'est courir le risque de développer des réactions vides de sens donc désespérantes»...* quel recul depuis, quel effondrement de l'idée même d'éducation, pour imposer insidieusement des idées sécuritaires et comportementalistes d'un autre âge!

Dans le même ordre d'idée nous avons interpellé la DT sur des violences policières récurrentes de la part de compagnies de CRS basées sur Planoise depuis de longs mois. La volonté affichée de maintenir l'ordre républicain est en totale contradiction avec le refus politique et étatique de reconnaître ces violences. Certains jeunes ont manifesté un désir de porter plainte avant de se rétracter : « à quoi bon, à quoi ça va servir, on ne sera jamais entendus ».

Ce climat et ces méthodes ne peuvent que renforcer un sentiment d'abandon, de maltraitance institutionnalisée, et reste au cœur des discours de ceux qui détiennent le trafic par un système mafieux.

Le DT nous dit n'avoir jamais eu connaissance de ces violences que nous pouvions dénoncer, ni des inquiétudes quant au durcissement des peines pour les mineurs. Nous résidons pourtant dans la même ville et travaillons dans la même institution.

Bien sûr, le nouveau CJPM qui va arriver en mars 2021 (sans concertation, ni dialogue social) ne va que confirmer ce durcissement des poursuites contre les mineurs, et risque de réduire nos activités à de la probation dans l'urgence, sans aucune perspective ou moyens supplémentaires.

Ce climat particulièrement pesant est encore plus lourd à porter face aux manques de moyens attribués pour les services de protection de l'enfance, sachant que nous retrouvons souvent au niveau pénal ces oubliés ou abandonnés de la protection de l'enfance et de la prévention.

Dans une société de plus en plus individualiste, la sanction et la responsabilisation de l'individu (ou sa promotion) devient une règle, au détriment d'un vrai travail politique, économique et éducatif au profit de tous, dans l'intérêt commun.

Quand il est question d'enfant cela est peut être encore plus inacceptable ?

Comment imaginer protéger des enfants en les enfermant ou les contraignant (CJ, CEF, Peines de prison, TIG...) avec systématisme, parfois loin de leurs seuls liens affectifs familiaux ou amicaux, et/ou en les regroupant par catégories (délinquant) où ils devront pour survivre reproduire certains comportements, n'ayant pas d'autres perspectives.

Nous n'avons pas affaire à des enfants désocialisés, mais bien socialisés sur d'autres valeurs et repères , par des individus peu scrupuleux utilisant ces sentiments de relégation, d'abandon républicain , social et économique.

Nous avons un maigre espoir que cette période de confinement allait nous apporter, comme promis pas notre gouvernement un élan vers plus d'humanité, de considération : la réalité est tout autre, et ce retour en « activité » nous rappelle la violence institutionnelle et politique dans un profond mépris pour ce qui relève de nos activités et de notre jeunesse !

Le pragmatisme ne serait-il pas la justification morale d'un abandon de toute idéologie au profit de règles économiques soi-disant universelles, où la sécurité affichée vient juste empêcher toute forme de contestation, de rébellion.

N'en est-il pas de même dans la gestion individualisée des agents , l'abandon des CAP, dans des réponses stéréotypées, dans une absence totale de dialogue social, dans une refonte de la justice des mineurs ... !

Le constat d'une accoutumance des travailleurs sociaux, éducatifs , judiciaires à une politique pénale (ou de protection) extrêmement sévère et porteuse de peu d'espoirs collectif ou individuel reste très inquiétant : qui s'étonne encore d'une peine de prison (fut elle avec sursis), d'une incarcération, d'un CJ, d'un placement en CEF pour des enfants : ne nous laissons pas gagner par une forme de fatalisme, terreau de toutes les pensées les plus rétrogrades !

→ LPJ, CJPM, Fonction publique ... lire les tracts du SNPES-PJJ/FSU

→ Lire le tract sur le CJPM

http://snpespjj.fsu.fr/IMG/pdf/6_pages-compresse.pdf

→ Lire le tract sur la LPJ

http://snpespjj.fsu.fr/IMG/pdf/snpes_pjj_fsu_tract_loi_programmation_justice.pdf

→ Lire le tract Fonction publique

http://snpespjj.fsu.fr/IMG/pdf/ap_pel_9_mai_reforme_fp.pdf